Bourses Michelle

2016

FONDS CULTUREL NATIONAL

FONDATION DE LUXEMBOURG

Clara Olivares, lauréate de la bourse de composition, en répétition avec United Instruments of Lucilin / Carré / 26.11.2015 / Création mondiale le 26 mai 2016 à l'auditoire de Lalux, Leudelange / Photo © Florence Martin

lalux
ASSURANCES

En collaboration avec la Fondation de Luxembourg, le Fonds culturel national propose une série de bourses de la Fondation Michelle, abritée sous l'égide la Fondation de Luxembourg. Ces bourses sont destinées à de jeunes musiciens talentueux au Luxembourg et en Europe dans le domaine de la musique classique. À travers sa Fondation, le fondateur, de nationalité allemande et grand amateur d'opéra et de musique classique, souhaite promouvoir la culture en soutenant financièrement de jeunes talents afin de les aider à poursuivre leurs formations musicales et de leur permettre de mettre en évidence leurs talents.

L'objectif du programme de bourses est de favoriser la création et le perfectionnement en permettant aux artistes de disposer des ressources nécessaires à la création et à la réalisation de différentes activités liées à leur démarche artistique.

Neuf types de bourses seront proposés en 2016 :

1. Bourses pour talents précoces (formation instrumentale ou vocale) ;
2. Bourses pour master classes internationales (formation instrumentale ou vocale) ;
3. Bourses pour master classes auprès de « Nei Stëmmen » (formation vocale) ;
4. Bourses d'études en Master (formation instrumentale) ;
5. Bourses de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études en musicologie ;
6. Bourse de composition musicale ;
7. Bourse de soutien à un jeune musicien intégrant un orchestre professionnel ;
8. Bourse d'aide à une tournée de concerts ;
9. Bourses de participation à la « Music Education Academy ».

Ces bourses sont dotées d'un montant allant de 500 EUR à 8.500 EUR. Les modalités exactes de ces bourses ont été élaborées avec les institutions et conservatoires de musique. Le montant total des bourses allouées est de 70.000 EUR par année, pour une durée de cinq années consécutives.

Les bourses seront attribuées sur présentation d'un dossier auprès du Fonds culturel national qui s'occupera, ensemble avec les partenaires, de la présélection des candidats. L'attribution définitive sera faite par le comité de gestion de la Fondation Michelle, présidé par Ralf Britten.

Luxembourg, le 17 décembre 2015

Tonika Hirdman
Directrice générale de la Fondation de Luxembourg

Jo Kox
Président du Fonds culturel national

Procédure de dépôt des dossiers de candidature d'une bourse

Le Fonds culturel national a mis en place une plateforme extranet afin que les candidats puissent déposer les dossiers de candidature en ligne. Les dossiers soumis par courrier, messagerie ou par télécopie ne sont pas pris en compte.

Afin de faciliter aux candidats boursiers leurs démarches pour une demande de bourse, le Fonds culturel national a rédigé un guide pour informer sur les différents types de bourses et sur le dépôt électronique de candidature. Il est donc essentiel de lire l'ensemble des informations concernant la procédure, afin d'identifier notamment le type de documents et pièces requis.

L'inscription se fait uniquement sur www.focuna.lu et se déroule en trois phases :
- une phase de pré-inscription
- une phase de constitution du dossier
- une phase de validation.

Consultez la page 19.

Types de bourses	Nombre de bourses	Montant	Âge	Pays de résidence	Date limite de dépôt d'inscription
Talents précoces	4	500 à 2.000 €	< 16 ans	Luxembourg & Grande Région	28.02.2016 & 29.05.2016
Master classes	5	1.500 €	< 35 ans	Luxembourg & Grande Région	17.04.2016
Master classes « Nei Stëmmen »	6	1.000 €	< 30 ans	Europe	12.06.2016
Études en Master	3	1.000 à 2.000 €	< 30 ans	Luxembourg	02.10.2016
Mémoire de fin d'études en musicologie	2	1.000 à 2.000 €	< 30 ans	Luxembourg	30.10.2016
Composition musicale	1	3.000 €	< 40 ans	Luxembourg & Grande Région	03.04.2016
Musicien intégrant un orchestre professionnel	1	8.500 €	< 35 ans	Europe	13.03.2016
Tournée de concerts	1	7.000 €	< 40 ans	Luxembourg & Grande Région	03.04.2016
Music Education Academy	12	1.250 €	< 35 ans	Europe	27.03.2016

1. Bourses pour talents précoces

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue quatre bourses pour permettre à de jeunes musicien(ne)s résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région, inscrit(e)s dans le cycle préparatoire des conservatoires, de participer à des cours de perfectionnement (workshop ou master class). Deux bourses sont attribuées pour la première session (vacances de Pâques et de la Pentecôte) et deux bourses pour la 2e session (vacances d'été ou de la Toussaint). Les bourses seront remises dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
Les bourses pour talents précoces sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Les bourses proposées par la Fondation Michelle s'appliquent uniquement à des jeunes de moins de 16 ans pour une formation instrumentale ou vocale. Le montant des bourses peut varier entre 500 EUR (cinq cents euros) et 2 000 EUR (deux mille euros).

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours antérieur du jeune talent, de la pertinence et de l'intérêt de sa formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Marc Jacoby (directeur du Conservatoire du Nord, Ettelbrück), de Marc Meyers (directeur du Conservatoire de Luxembourg) et de Marc Treinen (directeur du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 28.02.2016 pour la 1ère session (printemps) et au 29.05.2016 pour la 2e session (été et automne)..

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité au format jpeg
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Lettre de recommandation (professeur, etc.)
- Relevés de notes relatifs aux deux dernières années d'études musicales et copie du dernier diplôme obtenu
- Fiche descriptive du workshop ou de la master class
- Budget (frais d'inscription, frais de route, frais de séjour)
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations des lauréat(e)s
Les lauréat(e)s s'engagent à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'organisme d'accueil à l'issue du workshop ou de la master class. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse aux lauréat(e)s qui n'ont pas présenté de rapport.

Versement des bourses
Les bourses seront versées sur le compte personnel des lauréat(e)s au plus tard le 27.04.2016 (1ère session) ou le 03.07.2016 (2e session).

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L-2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

2. Bourses pour master classes internationales

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue cinq bourses pour permettre à de jeunes musicien(ne)s résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région de suivre une formation instrumentale ou vocale (workshops ou master classes). Ces cours de perfectionnement permettent aux lauréats d'acquérir des moyens destinés à leur perfectionnement, à l'acquisition de nouveaux savoirs ou au développement de leur carrière. L'objectif de ces bourses est de participer aux frais d'inscription et de séjour. Les bourses seront remises dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
Les bourses pour master classes internationales sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Les bourses proposées par la Fondation Michelle s'appliquent uniquement à des jeunes de moins de 35 ans et diplômés d'un conservatoire national supérieur (Musikhochschule, College of Music).

Le montant de la bourse s'élève à 1 500 EUR (mille cinq cents euros).

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du/de la jeune musicien(ne), de la pertinence et de l'intérêt de sa formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Carl Adalsteinsson (CAPe Ettelbruck), de Patrick Coljon (OPL) et de Alex Müllenbach (Mozarteum Salzburg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 17 avril 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité au format jpeg
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Relevés de notes relatifs aux deux dernières années d'études musicales et copie du dernier diplôme obtenu
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)
- Lettre de recommandation (professeur, etc.)
- Fiche descriptive du workshop ou de la master class
- Budget (frais d'inscription, frais de route, frais de séjour)

Obligations des lauréat(e)s
Les lauréat(e)s s'engagent à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'organisme d'accueil à l'issue du workshop ou de la master class. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse aux lauréat(e)s qui n'ont pas présenté de rapport.

Versement des bourses
Les bourses seront versées sur le compte personnel des lauréat(e)s au plus tard le 1er juillet 2016.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

3. Bourses pour master classes en chant auprès de « Nei Stëmmen »

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue six bourses pour permettre à de jeunes chanteurs/chanteuses résidant en Europe de participer à une formation vocale au sein d'une master class de haut perfectionnement. Ces bourses sont organisées en collaboration avec « Nei Stëmmen ». Les bourses seront remises dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
Les bourses pour master classes en chant sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Les bourses proposées par la Fondation Michelle s'appliquent uniquement à des jeunes de moins de 30 ans et diplômé(e)s d'un bachelor en chant dans un conservatoire national supérieur (Musikhochschule, College of Music) ou à de jeunes professionnels.

Le montant de la bourse s'élève à 1000 EUR (mille euros) pour couvrir les frais d'inscription et de logement.

Nei Stëmmen
Nei Stëmmen, dirigée par Luisa Partridge Mauro est une organisation dévouée au développement au Grand Duché de Luxembourg, d'une formation professionnelle dans le domaine du chant lyrique et spécifiquement du Belcanto.

Cette master class spéciale propose une formation de haut niveau tenue par un maître de renommée internationale et réservée à des chanteurs/chanteuses talentueux/talentueuses et prometteurs/prometteuses. Le but est d'approfondir le répertoire et les styles, mais aussi de profiter de l'expérience pratique d'artistes qui aujourd'hui, fréquentent les plus grandes scènes lyriques mondiales.

Le travail est finalisé lors d'une représentation publique.

La master class se déroulera du 31 octobre au 5 novembre 2016 au Centre Arca de Bertrange (Luxembourg) et sera tenue par le mezzo-soprano américain Jennifer Larmore. www.jenniferlarmore.net

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du/de la jeune chanteur/chanteuse, de la pertinence et de l'originalité de sa démarche.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Mariette Lentz (Conservatoire du Nord, Ettelbruck), Jean-Paul Majerus (INECC, Luxembourg) et de Luisa Partridge-Mauro (Conservatorio di Musica Giuseppe Verdi, Milan ; Nei Stëmmen Luxembourg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 12 juin 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité au format jpeg
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Lettre de recommandation (professeur, etc.)
- Relevés de notes relatifs aux deux dernières années

d'études musicales et copie du dernier diplôme obtenu
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations des lauréat(e)s
Les lauréat(e)s s'engagent à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'organisme d'accueil à l'issue de la master class « Nei Stëmmen ». Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse aux lauréat(e)s qui n'ont pas présenté de rapport.

Versement de la bourse
La bourse s'élève à 1 000 EUR (mille euros) et sera versée à Nei Stëmmen pour couvrir les frais d'inscription et l'hébergement et autres indemnités du/de la lauréat(e).

Les frais de voyages sont à charge des lauréats.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

Informations complémentaires : Luisa Partridge-Mauro, info@neistemmen.com www.neistemmen.com
Tél. (+352) 691 86 52 44

4. Bourses d'études musicales en Master

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue trois bourses d'études pour permettre à des étudiant(e)s résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et diplômé(e)s d'un bachelor en musique, de poursuivre des études en Master dans un établissement d'enseignement musical de niveau universitaire. Les bourses seront remises dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
Les bourses d'études musicales supérieures sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Les bourses proposées par la Fondation Michelle s'appliquent uniquement à des étudiant(e)s inscrit(e)s en master pour l'année académique 2016/17. Seul(e)s les étudiant(e)s inscrit(e)s à temps complet sont admissibles au concours.

Le montant de la bourse s'élève entre 1 000 EUR (mille euros) et 2 000 EUR (deux mille euros).

Organisation
La candidature pour la bourse de soutien est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction du parcours du/de la jeune musicien(ne), de la pertinence et de l'intérêt de sa formation dans son cheminement artistique.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Marc Jacoby (directeur du Conservatoire du Nord, Ettelbrück), de Marc Meyers (directeur du Conservatoire de Luxembourg) et de Marc Treinen (directeur du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 2 octobre 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité au format jpeg
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Relevés de notes relatifs de la dernière année d'études universitaires et copie du dernier diplôme
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)
- Lettre de recommandation (professeur, etc.)
- Certificat d'inscription au Master

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations du lauréat
Les lauréat(e)s s'engagent à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'établissement d'enseignement musical à l'issue de leur année d'études. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse aux lauréat(e)s qui n'ont pas présenté de rapport.

Versement de la bourse
Les bourses seront versées sur le compte personnel des lauréat(e)s au plus tard le 31 décembre 2016.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

5. Bourses de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études en musicologie

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue deux bourses de recherche au profit d'étudiant(e)s résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et inscrit(e)s en dernière année de Master sanctionné par un mémoire de fin d'études en musicologie. Les bourses seront remises dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
Les bourses de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études en musicologie sont attribuées sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». Les bourses proposées par la Fondation Michelle s'appliquent uniquement à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme d'études de Master en musicologie pour l'année académique 2016/17 (théorie et recherche ; création musicale et sonore ; critique, journalisme et production radiophonique ; transmission, pédagogie et médiations musicales). Les candidat(e)s doivent avoir réussi leurs examens préliminaires ou généraux et être dans la phase d'écriture de leur mémoire au moment de leur candidature.

Le montant des bourses peuvent varier entre 1 000 EUR (mille euros) et 2 000 EUR (deux mille euros).

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera les bourses en fonction de l'excellence du dossier académique, de la qualité et de la pertinence scientifique du projet de mémoire, des implications et initiatives du/de la candidat(e) en recherche, des prix et distinctions reçus.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Françoise Molitor (BNL Luxembourg), de Sam Reinard (Centre de ressources, Rockhal) et de Danielle Roster (Cid-Femmes Luxembourg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité au format jpeg
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Relevés de notes de la dernière année d'études universitaires et copie du dernier diplôme obtenu
- Fiche d'inscription au Master
- Fiche de présentation du projet de mémoire : résumé, plan de mémoire, approche méthodologique, conclusion, table des matières, recherche bibliographie, références bibliographiques, (3 à 5 pages DIN A4)
- Lettre de recommandation du directeur de mémoire

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations des lauréat(e)s
Les lauréat(e)s s'engagent à déposer 3 exemplaires justificatifs. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse aux lauréat(e)s qui n'ont pas remis les exemplaires justificatifs.

Versement de la bourse
La bourse s'élève entre 1 000 EUR et 2 000 EUR et sera versée en deux temps : 75 % lors de l'attribution de la bourse par le comité de gestion de la Fondation Michelle, le solde sera versé après le dépôt des exemplaires justificatifs.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

6. Bourse de composition musicale

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue une bourse sur base d'appel à candidatures aux compositeurs/compositrices âgé(e)s de moins de 40 ans résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région. L'objectif de cette bourse est d'accompagner un(e) jeune compositeur/compositrice dans son développement musical à travers son travail (coordination, arrangement, répétition) avec un ensemble de chambre professionnel et la programmation de sa pièce lors d'un concert. Cette bourse est organisée en collaboration avec United Instruments of Lucilin et remise dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». La bourse proposée par la Fondation Michelle s'applique exclusivement à des jeunes compositeurs/compositrices âgé(e)s de moins de quarante ans, résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et diplômé(e)s ou étudiant(e)s en composition dans un conservatoire national supérieur ou équivalent (Musikhochschule, College of Music).

La composition devra être une pièce de musique de chambre d'une durée de dix à vingt minutes, non dirigée, pour trois à six musiciens à choisir parmi les musiciens de United Instruments of Lucilin : violon, alto, violoncelle, flûte, saxophone, clarinette, piano, percussions (liste d'instruments de percussions fournie le cas échéant).

United Instruments of Lucilin s'engage à étudier et à répéter la composition avec le/la lauréat(e) et à intégrer la composition en tant que création mondiale dans son programme artistique de 2017.

United Instruments of Lucilin
United Instruments of Lucilin est un ensemble de musique de chambre dirigé par Guy Frisch. Il est un acteur incontournable dans la création et la diffusion musicale contemporaine. Le/la lauréat(e) bénéficiera de l'accompagnement privilégié d'un tuteur. www.lucilin.lu

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation du/de la lauréat(e) sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Le/la candidat(e) sélectionné(e) et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera la bourse en fonction du parcours artistique du/de la candidat(e) et de la pertinence du projet.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Guy Frisch (directeur artistique de United Instruments of Lucilin), d'un(e) musicien(ne) de l'ensemble et de Marcel Reuter (compositeur).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourse s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 3 avril 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité au format jpeg
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Note d'intention artistique portant sur le projet
- Enregistrements et/ou partitions de pièces antérieures

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations du/de la lauréat(e)
Le/la lauréat(e) s'engage à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de la création mondiale. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse au/à la lauréat(e) qui n'a pas présenté de rapport.

Versement de la bourse
La bourse s'élève à 3 000 EUR (trois mille euros) et sera versée sur le compte personnel du/de la lauréat(e) en deux tranches : 50 % lors de la remise des premières notes, le solde à la réception de la partition complète. Les frais de voyages, de séjour, les frais de tutorat pour le travail et la répétition avec United Instruments of Lucilin sont entièrement pris en charge par United Instruments of Lucilin.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

7. Bourse de soutien à un(e) jeune musicien(ne) intégrant un orchestre professionnel

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue une bourse de soutien à un jeune musicien(ne) d'instruments à cordes. L'objectif de cette bourse est d'accompagner un jeune musicien(ne) ressortissant d'un pays européen dans son développement musical (perfectionnement) et son intégration dans les structures d'un orchestre professionnel pour un cycle complet d'une saison (huit projets de septembre 2015 à juin 2017). Cette bourse est organisée en collaboration avec les Solistes Européens Luxembourg et remise dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». La bourse proposée par la Fondation Michelle s'applique uniquement à des jeunes musicien(ne)s européen(ne)s âgé(e)s de 25 à 35 ans et diplômé(e)s d'un conservatoire national supérieur (Musikhochschule, College of Music).

Solistes Européens Luxembourg
L'orchestre est placé sous la direction musicale de Christoph König.

Le/la lauréat(e) bénéficiera de l'accompagnement privilégié d'un tuteur : Karel Stadtherr (violon), Petra Vahle (alto), Alexander Kaganovsky (violoncelle) ou Wolfgang Güttler (contrebasse). www.sel.lu

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- d'une audition devant le directeur musical et du chef de pupitre des Solistes Européens Luxembourg pour les candidat(e)s présélectionné(e)s,
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera la bourse en fonction du parcours du/de la musicien(ne), de sa qualité artistique et de sa capacité d'intégration dans un orchestre.

Le jury pour la présélection des dossiers et de l'audition est composé de Christoph König (chef d'orchestre principal du Orquestra Sinfónica do Porto Casa da Música et chef d'orchestre et directeur musical des Solistes Européens Luxembourg), d'Eugène Prim (directeur administratif des Solistes Européens Luxembourg) et du chef de pupitre respectif.

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 13 mars 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Copie du diplôme d'un conservatoire national supérieur ou équivalent
- Lettre de motivation (professeur, etc.)
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations des lauréats
Le/la lauréat(e) s'engage à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de sa saison musicale auprès des Solistes Européens Luxembourg. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse au/à la lauréat(e) qui n'a pas présenté de rapport.

Versement de la bourse
La bourse s'élève à 8 500 EUR (huit mille cinq cents euros) et sera versée à l'Orchestre Solistes Européens Luxembourg pour couvrir les frais de voyage, de séjour, les frais de tutorat et autres indemnités du/de la lauréat(e).

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

Informations complémentaires : Solistes Européens Luxembourg, Eugène Prim, président prim@sel.lu, Tél. (+352) 46 27 65

8. Bourse d'aide à une tournée de concerts

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue une bourse à un(e) jeune musicien(e) (ou à un ensemble de musicien(ne)s) résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région qui présente un projet de tournée dans le domaine du chant ou de la musique classique. L'objectif de cette bourse est d'accompagner un(e) jeune musicien(ne) (ou groupe de musicien(ne)s) dans son développement musical. Cette bourse est remise dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objet
La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Documents requis ». La bourse proposée par la Fondation Michelle s'applique exclusivement à des jeunes musicien(ne)s âgé(e)s de moins de 40 ans, résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région et ayant déjà enregistré au moins un CD (au minimum cinq titres). La bourse a pour objectif d'aider à la promotion de l'album d'un(e) artiste édité par un producteur phonographique (label). La tournée devra comporter un nombre minimum de quatre dates à l'étranger, dans des lieux différents et sur une période de six mois.

Organisation
La candidature est gratuite.
Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu.

La désignation des lauréat(e)s sera faite à l'issue
- d'une part, d'une présélection résultant de l'examen des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et, d'autre part, d'une décision définitive prise par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s et non sélectionné(e)s seront avisé(e)s par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera la bourse en fonction du parcours artistique du/de la candidat(e) et de la pertinence du projet.

Le jury pour la présélection des dossiers est composé de Guy Engels (critique musical, Radio 100,7), Rémy Franck (rédacteur en chef, Pizzicato) et de Roland Wiltgen (Fédération luxembourgeoise des auteurs-compositeurs, Luxembourg).

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourse s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 3 avril 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation du/de la candidat(e)
- Photocopie d'une pièce d'identité du/de la candidat(e)
- Photo d'identité
- Curriculum vitae du/de la candidat(e)
- Note d'intention artistique portant sur le projet
- Budget et plan de financement prévisionnels
- Plan marketing, distribution, promotion
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations du/de la lauréat(e)
Le/la lauréat(e) s'engage à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de la tournée. Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse au/à la lauréat(e) qui n'a pas présenté de rapport.

Versement des bourses
La bourse s'élève à maximum 7 000 EUR (sept mille euros) et sera versée en deux temps : 50 % avant la date de réalisation du projet, le solde après la fin de la tournée sur présentation du bilan comptable et médiatique (liste des dates des spectacles, décompte financier, revue de presse).

Frais éligibles
Frais éligibles : tour support, achat de places de concerts, achat espace presse, impression et pose d'affiches, street marketing, bannière site Web, frais de route et de séjour (billets d'avion ou de train, frais de séjour, location de camionnette, nuitées), location de locaux ou de studios pour les répétitions liées à la tournée, location de matériel et coûts des techniciens, cachets des artistes, location de salles de concerts.

Frais non éligibles : frais liés à un concert unique qui ne fasse pas partie de la tournée.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément le droit d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun(e) candidat(e) ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg
12, rue Érasme, B.P. 281
L- 2012 Luxembourg

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national. www.focuna.lu

9. Bourses de formation auprès de la « Music Education Academy »

Objectif
La Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg et par le biais du Fonds culturel national, attribue des bourses pour permettre à des jeunes musicien(ne)s professionnel(le)s issu(e)s d'un pays de l'Union Européenne de participer à une formation spécifique et appropriée pour pouvoir mieux se présenter dans des concerts voire productions pour jeunes publics. Ces bourses sont organisées en collaboration avec la Philharmonie Luxembourg et remises dans les conditions et suivant les modalités définies ci-après.

Objectif
La bourse est attribuée sur présentation d'un dossier constitué des documents énoncés à la rubrique « Dossier de candidature ». Les bourses proposées par la Fondation Michelle s'applique uniquement à des jeunes musicien(ne)s professionnel(le)s âgées de moins de 35 ans.

Music Education Academy
Initié et organisé par la Philharmonie Luxembourg, la « Music Education Academy » (MEA) est un séminaire de formation de haut niveau réservé à des musiciens talentueux et émergents et vise à développer les connaissances et les pratiques compétentes dans la médiation musicale pour jeunes publics.

Le séminaire durera 5 jours du 17 au 22 avril 2016 à Luxembourg et sera présidée par Katherine Zeserson (Director of Learning and Participation, Sage Gateshead, UK).

Le nombre de participants est limité à 12 personnes.

Les frais d'inscription s'élèvent à 1 250 EUR par personne et incluent l'hébergement (petit déjeuner inclus pour 5 nuits), tous les repas, l'accès aux cours et lectures ainsi que les documents de travail.

Organisation
La candidature pour la bourse de formation est gratuite. Le dossier de candidature doit être introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne sur www.focuna.lu

La désignation des lauréats sera faite à l'issue
- d'une présélection des dossiers de candidature reçus par un jury composé de personnalités du monde culturel ;
- et d'autre part, par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Les candidats sélectionnés ou non-sélectionnés seront avisés par mail.

Jury
Le comité de gestion de la Fondation Michelle, sur proposition du jury, attribuera 12 bourses en fonction du parcours du musicien, de sa qualité artistique et de sa motivation à explorer le domaine de l'éducation musicale.

La décision du comité de gestion est sans appel. Le comité de gestion peut décider de ne pas attribuer de bourses s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées n'en justifient pas l'attribution.

Inscription en ligne
Le dossier de candidature doit être exclusivement introduit par le formulaire de demande d'inscription en ligne. Aucun document ne peut être envoyé par courrier. La date limite d'inscription est fixée au 17 janvier 2016.

Documents requis
- Lettre de motivation
- Photo d'indetité au format jpeg
- Curriculum vitae du candidat et références en matière d'éducation ou de médiation
- Copie de diplômes
- Enregistrement audio (via streaming soundcloud) et/ou vidéo (via streaming vimeo/youtube)

Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Obligations des lauréats
Les lauréats s'engagent à présenter à la Fondation Michelle un rapport détaillé à l'issue de sa formation auprès de la « Music Education Academy ». Ce rapport peut faire l'objet d'une publication de la Fondation Michelle ou du Fonds culturel national. La Fondation Michelle peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse aux lauréats qui n'ont pas présenté de rapport.

Versement de la bourse
La bourse s'élève à 1 250 EUR (mille deux cents cinquante euros) et sera versée à la Philharmonie pour couvrir les frais d'inscription, l'hébergement (petit déjeuner inclus pour 5 nuits), tous les repas, l'accès aux cours et lectures ainsi que les documents de travail.

Les frais de voyages sont à charge des lauréats.

Responsabilité
La Fondation Michelle se réserve expressément la faculté d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution des bourses au titre du présent règlement, sans qu'aucun candidat ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation à ce titre.

Dépôt et consultation du règlement
Le règlement de cette bourse a été déposé à la

Fondation de Luxembourg,
12 rue Erasme, B.P. 281,
L- 2012 Luxembourg.

Ce règlement est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du Fonds culturel national www.focuna.lu et sur le site de la Philharmonie Luxembourg www.philharmonie.lu

Informations complémentaires :
Pascal Sticklies, Senior Manager – Education Department, Philharmonie Luxembourg, p.sticklies@philharmonie.lu, Tél. (+352) 26 02 27-320

Procédure à respecter pour le dépôt du dossier de candidature d'une bourse

Éligibilité
Seules les personnes qui correspondent à l'éligibilité des différentes bourses peuvent faire une demande de bourse.

Dépôt du dossier
Le Fonds culturel national a mis en place une plateforme extranet afin de pouvoir déposer les demandes de bourse en ligne. Pour ce faire, il faut ouvrir au préalablement un compte pour accéder au masque de saisie. Les dossiers soumis par courrier, messagerie ou par télécopie ne seront pas pris en compte. Veuillez svpl respecter la date de limite du dépôt des dossiers des différentes bourses. Seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront traités.

Etapes de saisie
Étape 1 : Créez votre compte utilisateur
Les informations saisies dans le compte utilisateur figureront automatiquement dans le dossier de candidature.

L'adresse mail saisie doit être une adresse valide car elle servira pour vous envoyer votre mot de passe provisoire.

Pour saisir et déposer une candidature, vous devez créer votre compte utilisateur :
- choisissez la fonction « mon compte »,
- saisissez les informations concernant votre identité et choisissez un identifiant,
- vous recevrez ensuite un courrier électronique vous attribuant un mot de passe provisoire,
- connectez-vous avec votre identifiant et le code provisoire,
- personnalisez votre mot de passe et complétez vos coordonnées professionnelles.

Étape 2 : Connexion à l'extranet
Pour créer, consulter, modifier ou déposer une candidature, vous devez vous connecter à l'extranet du Fonds culturel national (http://focuna.lu) à l'aide des codes d'accès choisis pour votre compte utilisateur. Vous accéderez alors à la page d'accueil de l'extranet.

Étape 3 : Dossier de candidature

Pour ouvrir un dossier de candidature :
- choisissez la fonction « Nouvelle demande de bourse »,
- remplissez puis enregistrez successivement chaque page du dossier.

Vous pouvez consulter ou modifier les dossiers de candidature que vous avez créés jusqu'à la date limite fixée par le programme concerné.

Pour consulter une candidature existante :
- sélectionnez une candidature dans la liste,
- parcourez les pages de votre dossier.

Pour modifier une candidature existante :
- sélectionnez une candidature dans la liste,
- parcourez les pages de votre dossier,
- saisissez et enregistrez les modifications.

Remarques importantes :
Validation des données saisies : pour chaque page du dossier, vous devez valider le formulaire.

Présentation du dossier

En règle générale, tout dossier de demande doit comporter un CV, une lettre de motivation, une description du projet artistique. La présentation du projet doit être claire et succincte afin que les membres du jury puissent en saisir facilement la nature, dégager l'intention du candidat boursier et évaluer la pertinence du projet par rapport aux critères d'évaluation.

Pièces à joindre à la demande

Rubrique : Formation

Lettre de motivation
Photo d'identité au format jpeg
Curriculum vitae (max. 3 pages)

Rubrique : Projet

Toutes autres pièces demandées spécialement dans le descriptif de la bourse.

Date limite de dépôt

Vous pouvez créer, modifier et déposer vos dossiers de candidature sur l'extranet du Fonds culturel national jusqu'à la date limite de dépôt propre à chaque programme. Au-delà de cette date, vous pourrez uniquement consulter vos dossiers.

Suivi des candidatures et réception de la décision

Le Fonds culturel national vous adresse un courrier électronique :
- à la création de votre compte,
- au dépôt de votre dossier (et à l'annulation du dépôt),
- à la notification du résultat de votre candidature.

Les délibérations du jury sont soumises au préalable à l'approbation du comité de gestion. La sélection des boursiers acceptés ou refusés sera communiquée par courrier électronique seulement après l'approbation du rapport par le comité de gestion de la Fondation Michelle.

Montant de l'aide demandée

Les montants maximums alloués pour chaque bourse sont indiqués dans le programme.

Versement de la bourse

Le versement du montant attribué se fera ensuite selon les modalités de paiement indiquées dans le programme.